

## Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY  
Immeuble LA VANOISE  
6/18, rue du Pelvoux  
COURCOURONNES  
91019 EVRY CEDEX France  
Téléphone : 01 69 47 12 10  
Mail : rafael.dos-santos@fr.bureauveritas.com

## A l'attention de M. GABARD LAURENT

LA PLATEFORME  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE ACI TMC 3T  
C3260 25.13 2X N° 19332 N° MONTE CHARGE



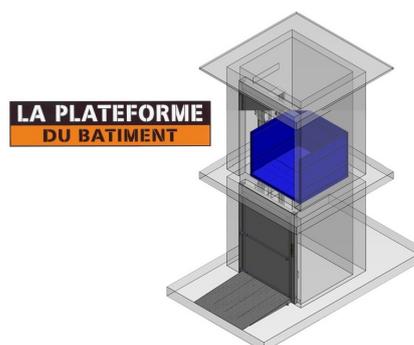
Intervention du 12/02/2019

**Coordonnées du site :** 1596  
**Nom du site :** LA PLATEFORME DU BATIMENT -  
STALINGRAD  
**Latitude :** 2.3673  
**Longitude :** 48.8844

**Lieu d'intervention :**  
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

**Numéro d'affaire :** 114537  
**Référence du rapport :** 114537/1164.12.1.R  
**Rédigé le :** 14/02/2019  
**Par :** Rafael DOS SANTOS  
Ce document a été validé par son auteur



Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## RAPPEL DES PRINCIPES D'INTERVENTION

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## ACTIONS A MENER

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.



LES ECARTS Potentiels de la vérification d'un équipement			
Absence d'actions à entreprendre	100% Points vérifiés	100% Des équipements vérifiés	Pictogramme du rapport
OUI	OUI	OUI	
OUI	NON	OUI	
OUI ou NON		NON	
NON	OUI ou NON		

En complément, chacune des Fiches « équipement » du rapport de vérification comporte un avis général qui a pour objectif de décrire par une phrase courte l'une des 7 conclusions possibles de la vérification rappelé dans le tableau ci-après.

Avis général	Signification
<b>Satisfaisant.</b>	<i>Satisfaisant.</i>
<b>Vérification partielle.</b>	<i>Certains points n'ont pas pu être vérifiés.</i>
<b>Non satisfaisant.</b>	<i>Non satisfaisant : les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » auxquelles il y a lieu de remédier.</i>
<b>Équipement/installation non présenté(e).</b>	<i>Non vérifié. Équipement/installation non présenté(e) : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
<b>Équipement/installation non disponible.</b>	<i>Non vérifié. Équipement/installation non disponible : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
<b>Équipement/installation en panne.</b>	<i>Non vérifié. Équipement/installation en panne : les éventuelles actions à entreprendre constatées lors de notre précédente vérification sont reconduites dans le présent rapport.</i>
<b>Demande de mise à l'arrêt.</b>	<i>Demande de mise à l'arrêt : les vérifications ont fait apparaître des défauts ou anomalies graves mentionnées dans le récapitulatif des « actions à entreprendre » qui nécessitent l'arrêt de l'appareil.</i>

Le pictogramme comme l'avis général, sont des aides appréciables à la consultation mais ne peuvent se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

### PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Permanent du site.

### EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Équipement(s)	Quantité	Équipement(s)
1	TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE		

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LA PLATEFORME DU BATIMENT - STALINGRAD

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE

N° interne : MONTE CHARGE A752757

Marque : ACI

Localisation : ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE

Type : TMC 3T C3260 25.13 2X

N° de série : 19332

Année de mise en service : 2009

Avis Général Non satisfaisant.

Point vérifié Actions à entreprendre

A.1- Carnet de  
maintenance

**Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de  
maintenance tenu à jour**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

12/02/2019

Code Obs. :

RD/120219/121322/1

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

A.2- Affichage capacité

**Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation sur  
la plateforme et au palier**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

12/03/2008

Code Obs. :

XY/281010/783580/1

A.8- Déclaration de  
conformité / Marquage  
CE

**Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de  
conformité**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

11/09/2015

Code Obs. :

DR/120915/074626/0

A.14- Notice d'instruction

**Placer sur l'appareil sa notice d'instruction, schéma  
électrique de l'armoire de manœuvre.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

03/10/2018

Code Obs. :

OL/031018/115118/0

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Actions à entreprendre

12- CHARGES ET ESSAIS

**les essais ont été réalisés avec les charges mises à disposition; le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la valeur de ces charges**

**NOUVEAU**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

12/02/2019

Code Obs. :

RD/120219/121340/1

13- AUTRES POINTS

**Mettre en service le verrouillage mécanique de la serrure du rez de chaussée, celle ci devrait se verrouiller après une action de deverrouillage manuelle.**

Date de 1<sup>ère</sup> apparition :

21/09/2012

Code Obs. :

MB/210912/153343/0



# ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche n° 1	<b>TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE</b>		N° série : <b>19332</b>
	Marque : <b>ACI</b>		N°interne : <b>MONTE CHARGE A752757</b> N° Ident. Equipement :
Date de mise en service : <b>2009</b>		Type : <b>TMC 3T C3260 25.13 2X</b>	Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>
Année de fabrication :			
Localisation : <b>ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>M.LOPES Sté ALTOR</b>			

## CARACTERISTIQUES

Energie(s) : <b>Electrique, Hydraulique</b>	C.M.U. (kg) : <b>3000</b>
Hauteur de levage (m) : <b>3.26</b>	Marquage Constructeur : <b>CE</b>

## EQUIPEMENTS

Désignation : <b>Plate-forme</b>	Vérfié : <b>Oui</b>
----------------------------------	---------------------

Capacité (kg) : <b>3000</b>
-----------------------------

Dimensions

Longueur (m) : <b>2.5</b>	Largeur (m) : <b>1.55</b>
---------------------------	---------------------------

## ASPECTS DOCUMENTAIRES

### *Carnet de maintenance*

Modification importante : <b>Carnet de maintenance non présenté</b>
---

## CHARGES ET ESSAIS

Essais : <b>Les essais ont été réalisés avec une charge inférieure à la CMU. Voir actions à entreprendre.</b>
---

### *Description et conditions d'exécution des essais*

Description : <b>Charge posée</b>	Charge d'essai estimée (kg) : <b>1000</b>
-----------------------------------	---

## AVIS GENERAL

**Non satisfaisant.**

## ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.1 - Carnet de maintenance:

Code OBS : **RD/120219/121322/1**

**Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour**

A.2 - Affichage capacité:

Code OBS : **XY/281010/783580/1**

**Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation sur la plateforme et au palier**

A.8 - Déclaration de conformité / Marquage CE:

Code OBS : **DR/120915/074626/0**

**Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de conformité**

Fiche n° 1	<b>TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE</b>		N° série : <b>19332</b>
			N°interne : <b>MONTE CHARGE A752757</b>
	Marque : <b>ACI</b>		N° Ident. Equipement :
		Type : <b>TMC 3T C3260 25.13 2X</b>	
Date de mise en service : <b>2009</b>		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	
Année de fabrication :			
Localisation : <b>ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>M.LOPES Sté ALTOR</b>			

A.14 - Notice d'instruction:
Code OBS : <b>OL/031018/115118/0</b>
<b>Placer sur l'appareil sa notice d'instruction, schéma électrique de l'armoire de manœuvre.</b>
12 - CHARGES ET ESSAIS:
Code OBS : <b>RD/120219/121340/1</b>
<b>les essais ont été réalisés avec les charges mises à disposition; le chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisoirement l'utilisation de l'appareil à la valeur de ces charges</b>
13 - AUTRES POINTS:
Code OBS : <b>MB/210912/153343/0</b>
<b>Mettre en service le verrouillage mécanique de la serrure du rez de chaussée, celle ci devrait se verrouiller après une action de deverrouillage manuelle.</b>

<b>POINTS NON VERIFIES</b>
11.2 - Autres limiteurs de course / hors course:
Code OBS : <b>OL/031018/111043/0</b>
<b>Essais non réalisable absence de pompe à main.</b>

Fiche n° 1	<b>TABLE PLATE-FORME ELEVATRICE HYDRAULIQUE</b>		N° série : <b>19332</b>
			N°interne : <b>MONTE CHARGE A752757</b>
Date de mise en service : <b>2009</b>		N° Ident. Equipement :	Type : <b>TMC 3T C3260 25.13 2X</b>
Année de fabrication :		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	
Localisation : <b>ENTRE LE NIVEAU -1 ET LE REZ DE CHAUSSEE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>M.LOPES Sté ALTOR</b>			

## LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

CARACTERISTIQUES	5 SOURCE D'ENERGIE
EQUIPEMENTS	5.1 Dispositif de séparation générale
SUSPENTES	5.2 Equipements, canalisations
APPAREIL DE MESURE UTILISE	7 POSTE DE CONDUITE
A ASPECTS DOCUMENTAIRES	7.4 Protection contre les risques de cisaillement
A.1 Carnet de maintenance	8 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8.6 Retour automatique au point neutre
A.14 Notice d'instruction	10 MECANISMES
A.17 Rapports de vérification	10.1 Limiteur de vitesse
B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT	10.2 Dispositif d'immobilisation
3 CHARPENTE	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
3.6 Supports de charge (bras, plate-forme, plateau, ...)	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	11 DISPOSITIFS DE SECURITE
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course / hors course
	11.35 Dispositifs de protection contre la chute des charges roulantes
	11.41 Signalisation
	12 CHARGES ET ESSAIS
	Description et conditions d'exécution des essais
	13 AUTRES POINTS
	OBSERVATIONS RECUPEREES

«Référentiel» TABLE ELEVATRICE 8